



EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 6 AVRIL 2017

COMMUNE DE GARDANNE

Convoqué le vendredi 31 mars 2017

Président de séance : Monsieur le Maire
Secrétaire de séance : Monsieur Anthony Pontet

OBJET : **VOTE DES TAUX D'IMPOSITION POUR L'ANNEE 2017**

MEI Roger	
PRIMO Yveline	
LA PIANA Jean-Marc	
PONA Valérie	
BASTIDE Bernard	
NERINI Nathalie	
MENFI Joseph (dit Jeannot)	
ARNAL Jocelyne	
PORCEDO Guy	
MASINI Jocelyne	
PONTET Anthony	
LAFORGIA Christine	
JORDA Claude	
GUIDINI-SOUCHE Johanne Procuration
PARDO Bernard	
KADRI Zahia Procuration
PARLANI René	
BARBE Françoise Procuration
TOUAT Didier Procuration
SEMENZIN Véronique Procuration
BRONDINO Maurice	
GAMECHE Samia	
VIRZI Antoine	
BUSCA-VOLLAIRE Céline	
BAGNIS Alain	
MUSSO Alice	
SBODIO Claude	
GARELLA Jean-Brice Procuration
MARTINEZ Karine Procuration
RIGAUD Hervé	
BIGGI-CONTI Marlène	
AMIC Bruno	
APOTHELOZ Brigitte	
BALDO Antonio Procuration à compter de la question n° 29
LEPOITTEVIN Clément Absent

Nombre total de conseillers	:	35
Présents à la séance	:	27 jusqu'à la question n° 28 puis 26
Nombre de pouvoirs	:	07 jusqu'à la question n° 28 puis 08
Absent à la séance	:	01

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal,

Conformément à l'estimation des évolutions de nos bases, il est proposé de maintenir les taux d'imposition communaux, à savoir :

- Taxe d'habitation 21,86 %
- Taxe foncière sur les propriétés bâties 22,04 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties 34,57 %

Vu la loi du 10 janvier 1980 relative à la liberté de vote des taux d'imposition de la fiscalité locale par les conseils municipaux,

Vu les dispositions relatives aux collectivités locales contenues dans la Loi de Finances 2017,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire, à la majorité, **Pour** : 27 Majorité Municipale - **Abstentions** : M. Rigaud/Mme Biggi-Conti (02)M. Amic/M. Baldo/ Mme Apothéloz (02), l'adopte et le convertit en délibération,

DECIDE :

ARTICLE UNIQUE : De voter les taux communaux d'imposition tels que présentés ci-dessus.

Le Maire de Gardanne,
Roger MEI

SIGNE
POUR LE MAIRE
L'Adjoint délégué



TRANSMISE EN SOUS/PREFECTURE LE : **14 AVR. 2017**

AFFICHEE LE : **21 AVR. 2017**

ACCUSE RECEPTION DE LA SOUS PREF. EN DATE DU :

14 AVR. 2017